

Commune : ÉLÉTOT

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
17 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le 23 JUILLET

séance
DATE D'AFFICHAGE
17 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en publique ordinaire sous la présidence de Madame Séverine HÉBERT

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 14
PRESENTS 8
PROCURATIONS 2
VOTANTS 10

Etaient présents : Mme HEBERT – Mme LECOINTRE
M. ZABIJAK - M. LEPIILLIER- Mme LEMARCHAND
Mme DENEUVE - M. DEHAIS - M. GOBBE -

PROCURATION : Mme CONVENTZ-BREYNE à Mme HEBERT
Mme FLAMENT à Mr ZABIJAK
ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme FLAMENT M. NEVEU- M.
DENOYERS -Mme CONVENTZ-BREYNE- Mme LESUEUR-
Mr VERNIZEAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr ZABIJAK

SEANCE OUVERTE A 18H30

N° 2024 – 4 - XVI – MISE EN PLACE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est en attente de versements de plusieurs subventions et de versement de FCTVA et propose de mettre en place une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 35 000€ afin de faire face à des décalages ponctuels de trésorerie.

Le Conseil Municipal, avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Madame le Maire et décide avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention

-de contracter auprès du Crédit Agricole de Normandie Seine **une ligne de trésorerie** d'un montant de 35 000€, utilisables par tirages, pour couvrir les besoins ponctuels de trésorerie pour la commune d'Elétot

Les principales caractéristiques de la ligne de trésorerie sont rappelées ci-dessous :

Montant de la ligne de trésorerie :	35 000 €
Taux variable sur index :	Euribor 1 mois moyenne, flooré à 0%
Marge :	1.00 %
Périodicité de la facturation des intérêts :	Mensuelle, intérêts calculés à terme échu
Montant minimum des tirages :	10 000 €
Commission d'engagement :	0.10 % soit 35€
Commission de non utilisation :	0.00 %
Frais de dossier :	80€

-Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de la commune d'Elétot pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

QUESTIONS DIVERSES

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 19H00
A ELETOT LE 23 JUILLET 2024
LE MAIRE – Séverine HÉBERT